

Plan d'action H22

Exigences de l'AGECVM vis à vis de la gestion de la pandémie

- ✓ Considérant la situation sanitaire actuelle;
- ✓ Considérant la gestion « par réaction » du gouvernement Legault à la pandémie de COVID-19;
- ✓ Considérant le manque de transparence du Gouvernement dans la gestion de la crise;
- ✓ Considérant que l'état d'urgence sanitaire est en vigueur au Québec depuis le 13 mars 2020 et qu'il n'a jamais été levé depuis;
- ✓ Considérant la nécessité de perpétuer une véritable démocratie dans nos institutions;
- ✓ Considérant les communications déficientes du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) avec le corps étudiant ainsi que le manque de communication entre ce dernier et les associations étudiantes;
- ✓ Considérant que les activités sont suspendues de façon arbitraire et que les consignes sanitaires sont tout au mieux floues et contradictoires dans leurs applications. Menant à l'interdiction de nos activités syndicales pourtant plus sécuritaire sanitaire qu'une salle de classe sans ventilation, sans distanciations et parfois sans masques de la part du prof;
- ✓ Considérant la solidarité nécessaire entre le secteur collégial et tous les autres secteurs de l'éducation, notamment les secteurs secondaires, universitaires et de la formation des adultes;
- ✓ Considérant la gestion plus que pathétique de la pandémie par le ministre de l'Éducation, Jean François Roberge et par conséquent la dégradation substantielle des conditions d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires;
- ✓ Considérant que la pandémie touche plus fortement les personnes à statut précaire ainsi que les personnes les plus vulnérables telles que les personnes sans domicile fixe et la population étudiante;
- ✓ Considérant l'inaction du gouvernement et plus particulièrement du ministère de la Santé et des services sociaux (M3S) en matière de santé mentale par l'absence de mesures de soutien dans les milieux scolaires et de manière générale pour l'accès rapide à un psychologue ou à du soutien psychologique de qualité;
- ✓ Considérant la dégradation du climat social et psychologique de la population étudiante au cours de la pandémie de COVID-19;
- ✓ Considérant l'inflation record au Québec et au Canada;
- ✓ Considérant que le salaire minimum était déjà nettement insuffisant pour vivre décemment;

Plan d'action H22 – Exigences de l'AGECVM vis-à-vis de la gestion de la pandémie

Forum numérique H22-01 (02 février 2022)



- ✓ Considérant que le salaire minimum ne dépassera toujours pas les 15\$/h en 2022;
- ✓ Considérant que la population étudiante a été particulièrement touchée par les pertes d'emploi lors des vagues successives de confinement;
- ✓ Considérant que la contribution parentale est toujours incluse dans le calcul de l'aide financière aux études;
- ✓ Considérant que d'autres associations étudiantes ont adopté les demandes suivantes ou sont sur la voie de le faire;
 - ❖ **Que l'AGECVM dénonce aussi la gestion par décret de la pandémie par le Gouvernement du Québec;**
 - ❖ **Que l'AGECVM exige la publication des barèmes de gestion des mesures sanitaires, ainsi qu'un libre accès aux données permettant d'évaluer l'atteinte ou non des barèmes;**
 - ❖ **Que l'AGECVM exige, elle aussi, la levée de l'état d'urgence dès que les hospitalisations auront atteint un taux raisonnable selon l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ);**
 - ❖ **Que l'AGECVM rejoigne l'exigence d'une mise sur pied d'une Table étudiante avec la ministre de l'Enseignement supérieur à laquelle seront invitées toutes les associations collégiales qui le souhaitent;**
 - ❖ **Que l'AGECVM dénonce tout autant l'absence de cadre national sur l'enseignement à distance et en comodal (simultanément à distance et en ligne), ainsi que sur les accommodements à prévoir en cas d'absence due au COVID-19;**
 - ❖ **Que l'AGECVM demande au M3S de réduire de manière substantielle le délai d'attente pour l'accès à un suivi psychologique régulier, que ce soit sur le campus ou hors campus;**
 - ❖ **Que l'AGECVM exige un plan d'action clair du M3S relatif au soutien psychologique de la population générale et plus particulièrement, en coordination avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, un plan d'action en soutien aux populations étudiantes de tous les ordres;**
 - ❖ **Que l'AGECVM exige l'ajout de ressources en soutien psychosocial dans tout le système de santé ainsi qu'à l'intérieur du Cégep;**

Plan d'action H22 – Exigences de l'AGECVM vis-à-vis de la gestion de la pandémie

Forum numérique H22-01 (02 février 2022)



- ❖ Que l'AGECVM demande au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de revoir l'augmentation du salaire minimum annoncée dans la Gazette officielle du Québec du 19 janvier 2022 pour la bonifier à au moins 15\$/h pour toutes les personnes concernées par l'article 3 du [Règlement sur les normes du travail](#) (chapitre N-1.1, r. 3) et 12,25\$/h pour toutes les personnes concernées par l'article 4 du règlement;
- ❖ Que l'AGECVM exige la prolongation du gel des loyers jusqu'au 30 juin 2023;
- ❖ Que l'AGECVM réitère ses revendications concernant le retrait de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études et demande une bonification importante des bourses accordées;
- ❖ Que l'AGECVM apporte son soutien aux associations étudiantes qui souhaitent faire pression sur leurs établissements afin de faire adopter de telles mesures;
- ❖ Que l'AGECVM se coordonne avec les associations étudiantes ayant adopté les mêmes exigences afin de maximiser l'effet des moyens de pression;
- ❖ Que l'AGECVM, par le biais de ses instances, soit mandatée de convoquer une Assemblée générale spéciale de grève sur ces enjeux lorsqu'un certain momentum autour de ces exigences aura été atteint au sein de la communauté étudiante québécoise et que la coordination avec les autres associations sera suffisante.

Plan d'action H22 – Exigences de l'AGECVM vis-à-vis de la gestion de la pandémie

Forum numérique H22-01 (02 février 2022)

